

Nos plantes médicinales [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **38 (1909)**

Heft 17

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nos plantes médicinales

(Suite.)

Famille des Liliacées.

AIL (*Allium sativum L.*) — Le bulbe de l'Ail contient une huile volatile d'une saveur piquante et chaude, d'une odeur caractéristique extrêmement diffusible qui a de l'analogie, quant à ses effets, avec celle de la Moutarde.

Pris modérément comme assaisonnement, l'Ail augmente l'appétit et favorise la digestion ; son action excitante se manifeste par une plus grande activité des organes sécréteurs et absorbants ; peut-être est-ce simplement par ses propriétés toniques qu'il préserve des fièvres paludéennes et qu'il les guérit ; c'est d'ailleurs un bon vermifuge. On peut employer contre la fièvre d'accès ou contre les vers une décoction de 4 à 15 gr. par $\frac{1}{2}$ litre d'eau ou de lait. On a donné l'Ail avec succès dans le croup et dans la période *algide* (de refroidissement) du choléra. Dans ce cas, on l'applique pilé en frictions et en cataplasmes. C'est un rubéfiant et vésicant fort utile, et l'on use comme antiseptique, pour le pansement des plaies de mauvaise nature, des ulcères, d'un vinaigre d'Ail préparé par infusion. Enfin, appliqué sur les cors aux pieds, un bulbe d'ail écrasé détruit le reste de vitalité de la partie dégénérée que l'on détache facilement après un pédiluve prolongé.

L'Oignon (*Allium Cepa*) réunit, mais à un degré moins développé, les propriétés précieuses de l'Ail.

LIS (*Lilium candidum L.*) Lis blanc. — Les lis forment le genre type de la famille des Liliacées. Le Lis blanc a une tige simple qui s'élève à environ 65 cm. et qui porte des fleurs blanches aussi remarquables par l'éclat de leur couleur que par la délicatesse de leur parfum. Les feuilles sont éparses, lancéolées, d'un vert clair qui contraste agréablement avec le blanc pur de la fleur. Il paraît être originaire du Levant, mais on le cultive beaucoup en Europe.

On n'utilise que le bulbe du Lis qui renferme une assez grande abondance de mucilage et d'amidon. Bouilli dans l'eau ou le lait, ou bien cuit sous la cendre et mêlé à du saindoux, on l'emploie comme émollient et maturatif sur les furoncles, les panaris, les engelures, les plaies enflammées.

Dans les Alpes, on trouve le Lis Martagon connu des montagnards sous le nom de Pomme d'or, qui fait allusion à la forme et à la couleur du bulbe. C'est l'une des plus belles plantes de nos montagnes. Transportée à la plaine, elle s'y acclimate facilement et fait l'ornement des jardins.

Il n'est pas indifférent de savoir que la présence des lis dans les appartements peut occasionner des maux de tête et des vertiges plus ou moins graves aux personnes qui en respirent les émanations.

Famille des Asparagées.

MUGUET (*Convallaria majalis L.*). Muguet de mai, Lis des vallées; pat. Bourdier, Mourdier. — Plante vivace à hampe radicale de 15 à 20 cm.; 2 feuilles radicales ovales, d'un beau vert entourées à la base d'écaillés engainantes; fleurs blanches, 5-12, en forme de grelot, disposées en grappe unilatérale. — Fl. mai.

Bois, taillis, clairières pierreuses.

On emploie en médecine le rhizôme, les fleurs et les petites baies rouges. On peut cueillir les racines en toute saison, les fleurs au moment où elles s'ouvrent. Faire sécher les corolles dans un four peu chaud ou à l'étuve. Pulvérisées après dessiccation elles forment un bon sternutatoire, fort utile dans les maux de tête invétérés, les fluxions chroniques des yeux et des oreilles.

Comme vomitif ou purgatif, on emploie surtout les racines. Deux grammes de fleurs fraîches broyées avec du miel produisent d'abondantes évacuations intestinales accompagnées de coliques peu durables que l'on apaise d'ailleurs en prenant quelques tasses de bouillon de veau pendant l'action du remède. Si l'on augmente la dose, les nausées, puis les vomissements ne tardent pas à se produire.

Le Muguet agit, en outre, comme éméto-cathartique dans le traitement des fièvres intermittentes, en causant une perturbation salutaire. On complète et assure la cure par l'emploi prolongé des toniques amers et astringents.

Famille des Iridées.

IRIS (*Iris Germanica L.*). Vulg. Flambe, Glaïeul bleu, Lirguo, etc. — Cette belle plante à laquelle il ne manque, pour être aimée et admirée, que d'être exotique, rare et chère, croît spontanément dans les lieux arides et incultes, les ruines. En outre, il n'est guère de jardin où l'on n'en trouve des bordures ou des touffes à l'ombre dans quelque coin perdu.

Rhizôme épais, charnu, blanchâtre. Tige aérienne de 50 à 70 cm., garnie à la base de feuilles planes, aiguës, en forme d'épée. Fleurs très grandes d'un beau bleu violet, veinées.

A petite dose la racine fraîche est excitante, expectorante, diurétique et anthelminthique; à dose plus forte, elle produit des évacuations de l'estomac et des intestins. Les médecins l'employaient autrefois dans certains cas d'hydropisie.

10. Toute la souche souterraine exhale une odeur forte et désagréable lorsqu'elle est fraîche; la dessiccation y développe un arôme agréable tout semblable à celui de la noisette; réduite en poudre, elle provoque l'éternuement et une sécrétion plus abondante de salive lorsqu'on la met dans la bouche.

L'Iris jaune (*J. pseudo-acorus*) ou Iris des marais, Flamme d'eau, commune dans les eaux de la plaine, a des propriétés analogues à celles de l'Iris germanique.

Famille des Graminées.

CHIENDENT (*Triticum repens* L., *Agropyrum repens* Beauv.). Froment rampant, Vulg. Chiendent, Grammont. — Nous appelons le Chiendent mauvaise herbe parce qu'elle nuit à nos cultures et qu'il est très difficile de le détruire, à cause de ses longues racines rampant dans toutes les directions et dont le moindre morceau reproduit la plante.

Le temps le plus favorable pour récolter la racine de Chiendent est le mois d'octobre.

Goûtez ces racines noueuses et blanchâtres, vous trouverez que les plus tendres, les plus jeunes, ont une saveur légèrement sucrée. C'est qu'en effet elles contiennent du sucre et de l'amidon. Voilà pourquoi si on les fait bouillir dans de l'eau, après les avoir un peu écrasées, vous obtiendrez une tisane adoucissante, légèrement diurétique et rafraîchissante. C'est la *tisane commune* des hôpitaux. Les médecins le rangent parmi les médicaments *émollients*, c'est-à-dire capables de ramollir, de relâcher les parties avec lesquelles on les met en contact, de calmer l'irritation, de diminuer la douleur. En se mêlant avec le sang, ils le délayent, le rendent moins excitant et, par conséquent, font cesser les inflammations.

(A suivre.)

ÉCHOS DE LA PRESSE

L'École nationale, revue pédagogique belge, consacre un long article, signé V. Mirguet, aux « Nouvelles conceptions de la préparation professionnelle des instituteurs ». L'auteur, après avoir constaté que la question de la réforme des écoles normales est catégoriquement posée non seulement en Belgique, mais « dans toutes les contrées appartenant au domaine de la haute civilisation », esquisse à grands traits les développements successifs de l'enseignement primaire et de l'institution normale. « L'internat se présenta d'abord comme la solution raisonnable en même temps que la plus économique du problème. » Mais il résulta du système que les élèves, désormais emmurés, ne purent se développer au contact d'autres mentalités que celles de leurs camarades ou de